



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 038-263810137-20260312-2026_25_DA-CC



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_25_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

EMSP (Equipe Mobile de Soins Palliatifs) Sud Isère

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec EMSP Sud Isère, GCS MRSI - Parc Héliopolis, 16 rue du Tour de l'Eau 38400 ST
MARTIN D'HERES

Une convention pour préciser les modalités de coopération entre l'EMSP Sud Isère et l'EHPAD Clos Besson dans le but de contribuer à assurer une prise en charge en soins palliatifs de qualité par une diffusion de la démarche palliative au sein de l'équipe.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 10 mars 2026

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS
Guy GENET

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.